

RAPPORT SUR LA FERMETURE DU CENTRE DES SERVICES DE COMMUNICATION ET DE TRAFIC MARITIMES DE COMOX

Rapport du Comité permanent des pêches et des océans

Le président Scott Simms

MAI 2016 42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca

RAPPORT SUR LA FERMETURE DU CENTRE DES SERVICES DE COMMUNICATION ET DE TRAFIC MARITIMES DE COMOX

Rapport du Comité permanent des pêches et des océans

Le président Scott Simms

MAI 2016 42^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

COMITÉ PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS

PRÉSIDENT

Scott Simms

VICE-PRÉSIDENTS

Robert Sopuck Fin Donnelly

MEMBRES

Mel Arnold Ken McDonald

Pat Finnigan Robert J. Morrissey

Ken Hardie Mark Strahl

Bernadette Jordan

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Rachel Blaney Alaina Lockhart
Serge Cormier Shannon Stubbs

Nathaniel Erskine-Smith

GREFFIER DU COMITÉ

David Chandonnet

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Thai Nguyen, Analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES PÊCHES ET DES OCÉANS

a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié la fermeture du centre des Services de communication et de trafic maritimes de Comox et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LA FERMETURE DU CENTRE DES SERVICES DE COMMUNICATION ET DE TRAFIC MARITIMES DE COMOX	1
Introduction	
Contexte	
A. Le rôle des Services de communication et de trafic maritimes	
B. L'intérêt du Comité pour les Services de communication et de	'
trafic maritimes	1
C. La modernisation de l'infrastructure des SCTM	2
La fermeture du centre des SCTM de Comox	2
A. La sécurité des navigateurs	2
B. La sécurité de l'environnement	3
C. La viabilité de l'infrastructure des SCTM et des ressources humaines	3
D. Efficacité des opérations des SCTM	4
E. Solution de repli	5
Conclusion	5
Recommandations	6
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS	9
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	. 11
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	. 13
OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	. 15

RAPPORT SUR LA FERMETURE DU CENTRE DES SERVICES DE COMMUNICATION ET DE TRAFIC MARITIMES DE COMOX

Introduction

Le 18 février 2016, le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes (le « Comité ») a convenu d'entreprendre « une étude pour évaluer la fermeture prochaine de la station SCTM [Services de communication et de trafic maritimes] de la Garde côtière canadienne de Comox et [de faire] rapport de ses conclusions à la Chambre¹ ».

L'étude a commencé le 10 mars 2016. Le Comité a tenu deux réunions et fini d'entendre les témoignages le 12 avril 2016. On comptait parmi les témoins des représentants de la Garde côtière canadienne (GCC), des représentants de la section locale 2182 d'Unifor, l'agent responsable du centre des SCTM de Comox et M. Fred Moxey, surintendant de la Garde côtière à la retraite.

Le Comité tient à remercier sincèrement tous ceux qui ont témoigné devant lui pour faire connaître leurs points de vue. Le présent rapport repose sur leurs témoignages.

Contexte

A. Le rôle des Services de communication et de trafic maritimes

Les centres des Services de communication et de trafic maritimes « assurent une surveillance des appels de détresse et de sécurité et coordonnent les réponses, diffusent de l'information sur la sécurité maritime (avertissements en matière de conditions météorologiques et de navigation), procèdent au dépistage des navires entrant dans les eaux canadiennes, fournissent des renseignements et des conseils pour réglementer le trafic maritime et prennent les mesures adéquates pour assurer la sécurité et l'efficacité des déplacements des navires dans les eaux canadiennes² ».

B. L'intérêt du Comité pour les Services de communication et de trafic maritimes

Les Services de communication et de trafic maritimes ont été au cœur des travaux du Comité en 2003 et en 2004³. À l'époque, le Comité estimait que la pénurie de

¹ Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes, <u>Procès-verbal</u>, 18 février 2016.

² Garde côtière canadienne, <u>Services de communication et de trafic maritimes SCTM.</u>

Chambre des communes, Comité permanent des pêches et des océans, <u>La Garde côtière canadienne</u>: <u>Services de communication et de trafic maritimes</u>, février 2003, et Chambre des communes, Comité permanent des pêches et des océans, <u>Sécurité et souveraineté</u>: <u>réinventer la Garde côtière canadienne</u>, mars 2004.

personnel et la détérioration de l'équipement étaient en train « de compromettre le fonctionnement efficace et efficient des SCTM⁴ ». Par conséquent, dans son rapport de 2003, le Comité recommandait d'augmenter les niveaux de dotation, de moderniser l'équipement et d'avoir une solution de repli appropriée pour réduire les risques d'interruptions de service.

C. La modernisation de l'infrastructure des SCTM

En 2007, la Garde côtière a commencé à moderniser l'infrastructure des SCTM⁵. Pour la région de l'Ouest, le projet consistait à regrouper dans deux centres modernisés situés à Victoria et à Prince Rupert les cinq centres de SCTM de Tofino, de Comox, de Vancouver, de Victoria et de Prince Rupert⁶. Jusqu'à maintenant, le regroupement des centres de Tofino et de Vancouver est terminé et l'intégration du centre de Comox à celui de Victoria constitue la dernière étape de ce projet de modernisation⁷.

La fermeture du centre des SCTM de Comox

Lors des audiences, le Comité a entendu des opinions divergentes sur les conséquences de la fermeture du centre des SCTM de Comox pour la sécurité des navigateurs et celle de l'environnement, la viabilité de l'infrastructure des SCTM et des ressources humaines, l'efficacité des activités et les solutions de repli.

A. La sécurité des navigateurs

Selon la Garde côtière, le projet de regroupement repose sur le principe que les tours de radiocommunication et les installations radar actuelles demeureraient inchangées⁸. Elle a aussi souligné que les interventions dans les situations de détresse resteraient les mêmes⁹.

Selon Unifor, la qualité sonore du nouveau système de communications cause des problèmes, ce qui pourrait avoir des conséquences pour la sécurité des navigateurs¹⁰. La Garde côtière reconnaît l'existence de ces problèmes techniques, mais indique qu'ils sont en bonne voie d'être résolus¹¹. Unifor convient que les problèmes techniques seront réglés un jour, mais dit s'inquiéter du niveau de bruit plus élevé dans la salle des opérations du centre de Victoria, attribuable au plus grand volume de transmissions

Allan Hughes, président, Section locale 2182, Unifor, <u>Témoignages</u>, 12 avril 2016.

⁴ Chambre des communes, Comité permanent des pêches et des océans, <u>La Garde côtière canadienne :</u> Services de communication et de trafic maritimes, février 2003.

⁵ Gregory Lick, directeur général, Opérations, Garde côtière canadienne, <u>Témoignages</u>, 10 mars 2016.

⁶ Garde côtière canadienne, Services de communication et de trafic maritimes SCTM.

Jody Thomas, commissaire, Garde côtière canadienne, *Témoignages*, 12 avril 2016.

⁸ Gregory Lick, directeur général, Opérations, Garde côtière canadienne, *Témoignages*, 10 mars 2016.

^{9 &}lt;u>Ibid</u>.

Jody Thomas, commissaire, Garde côtière canadienne, <u>Témoignages</u>, 12 avril 2016.

radio¹². Au dire d'Unifor, le niveau élevé de bruit pourrait empêcher d'entendre certains appels de détresse¹³. La Garde côtière, quant à elle, a rassuré le Comité qu'après le regroupement le ratio d'agents qui répondent aux appels et le volume de transmissions radio demeureront les mêmes¹⁴.

Unifor affirme que la connaissance de la géographie locale est un autre facteur important pour assurer la sécurité des navigateurs¹⁵. Puisque de nombreux agents ne seront pas déménagés de Comox à Victoria, Unifor s'inquiète de la perte possible de connaissances locales. Cependant, la Garde côtière a mentionné qu'il y aura, au centre consolidé de Victoria, des agents formés pour surveiller ces zones précises « tout comme si la station de Comox demeurait ouverte¹⁶ ».

B. La sécurité de l'environnement

D'après le témoignage d'Unifor, le Centre régional d'information maritime (CRIM) chargé de lancer une alerte en cas de pollution a été déménagé à Comox à la fermeture du centre de Vancouver¹⁷. La Garde côtière a expliqué au Comité que le projet de regroupement n'aura aucune incidence sur la sécurité de l'environnement puisque le CRIM sera déménagé au Centre des opérations régionales¹⁸. Elle a aussi affirmé que les interventions en cas d'incidents environnementaux n'avaient pas changé au pays en raison de ses efforts de regroupement¹⁹.

C. La viabilité de l'infrastructure des SCTM et des ressources humaines

D'après les témoignages entendus, le projet de regroupement pourrait aggraver la pénurie de personnel de longue date ainsi que les problèmes des heures supplémentaires, et alourdir la charge de travail aux SCTM²⁰. L'agent responsable du centre de Comox a indiqué qu'au Canada 50 % du trafic maritime se fait dans la région de l'Ouest et que le centre consolidé de Victoria s'occupera de 83 % de ce trafic et du plus grand nombre d'incidents qui surviennent dans la région de l'Ouest²¹.

M. Dale Gross a ajouté que la GCC n'est pas en mesure d'affecter les 5,5 personnes requises, en moyenne, aux postes liés au trafic maritime et à la sécurité, ce

Jody Thomas, commissaire, Garde côtière canadienne, <u>Témoignages</u>, 12 avril 2016.

3

¹² Allan Hughes, président, Section locale 2182, Unifor, *Témoignages*, 12 avril 2016.

¹³ Ibid.

¹⁵ Scott Hodge, vice-président, Section locale 2182 – Région de l'Ouest, Unifor, *Témoignages*, 10 mars 2016.

Jody Thomas, commissaire, Garde côtière canadienne, <u>Témoignages</u>, 12 avril 2016.

¹⁷ Allan Hughes, président, Section locale 2182, Unifor, <u>Témoignages</u>, 12 avril 2016.

¹⁸ Brian Bain, surintendant, SCTM Région de l'Ouest, Garde côtière canadienne, <u>Témoignages</u>, 12 avril 2016.

¹⁹ Gregory Lick, directeur général, Opérations, Garde côtière canadienne, *Témoignages*, 10 mars 2016.

Dale Gross, agent responsable, Centre des SCTM de Comox, Garde côtière canadienne, <u>Témoignages</u>, 10 mars 2016.

^{21 &}lt;u>Ibid</u>.

qui l'oblige à recourir à des heures supplémentaires « de manière excessive »²². Unifor a souligné que le Comité avait, dans son rapport de 2003, recommandé d'affecter sept personnes à chaque poste²³. Le syndicat a également prévu une perte de 20 à 30 % des agents travaillant à Victoria à la suite des départs à la retraite et des départs qui auront lieu au cours des deux à trois prochaines années. Il a informé le Comité que le processus d'embauche et de formation d'un nouvel agent pouvait prendre jusqu'à deux ans²⁴.

La GCC a indiqué qu'elle avait renforcé la capacité d'intervention pendant les périodes de pointe à chacun des centres et que la question des heures supplémentaires se normalisera dans les six à huit mois suivant la fin du projet de modernisation²⁵. Selon une étude qu'elle a réalisée en 2009 sur la charge de travail²⁶, « l'effectif et la charge de travail des nouveaux centres [sont] appropriés pour la région concernée²⁷ ». De plus, elle a fait observer que la modernisation de l'équipement permettant la synthèse vocale des bulletins météorologiques maritimes diminuerait la charge de travail des agents et leur permettrait de se concentrer sur les appels de détresse²⁸. La GCC a aussi affirmé au Comité qu'un plan de relève est en place pour combler les départs à la retraite et les départs prévus²⁹.

En ce qui concerne la viabilité de l'infrastructure des SCTM, la GCC a fait ressortir l'importance que le projet de modernisation débouche sur un système qui serait « non seulement plus fiable, mais aussi plus souple et mieux adapté³⁰ ».

D. Efficacité des opérations des SCTM

La GCC mesure l'efficacité de la prestation de ses services par le nombre d'employés et les fonds alloués à une activité donnée³¹. Selon la commissaire, la mise en œuvre de la nouvelle technologie a, en permettant la fusion de 22 centres en 12 sans que les services aux marins changent, accru « l'efficacité de l'ensemble du programme des SCTM³² ».

En revanche, Unifor a indiqué que les coûts associés au déménagement du personnel et de l'équipement à Victoria, qui comprennent le coût des heures supplémentaires rendues nécessaires à cause de la pénurie de personnel à Victoria

22 <u>1010</u>.

^{22 &}lt;u>Ibid</u>.

Scott Hodge, vice-président, Section locale 2182 – Région de l'Ouest, Unifor, <u>Témoignages</u>, 10 mars 2016.

Allan Hughes, président, Section locale 2182, Unifor, <u>Témoignages</u>, 12 avril 2016.

Jody Thomas, commissaire, Garde côtière canadienne, *Témoignages*, 12 avril 2016.

^{26 &}lt;u>Ibid</u>.

²⁷ Gregory Lick, directeur général, Opérations, Garde côtière canadienne, <u>Témoignages</u>, 10 mars 2016.

²⁸ *Ibid*.

²⁹ Mario Pelletier, Deputy Commissioner, Operations, Garde côtière canadienne, *Témoignages*, 12 avril 2016.

Jody Thomas, commissaire, Garde côtière canadienne, *Témoignages*, 12 avril 2016.

³¹ Gregory Lick, directeur général, Opérations, Garde côtière canadienne, <u>Témoignages</u>, 10 mars 2016.

Jody Thomas, commissaire, Garde côtière canadienne, *Témoignages*, 12 avril 2016.

et les frais de formation des nouveaux agents, « dépassent largement » les coûts associés au maintien du centre de Comox³³. Le syndicat a ajouté qu'il ne s'oppose pas au projet de modernisation, mais qu'il aurait plutôt proposé, si on l'avait consulté, de regrouper le centre de Vancouver avec celui de Victoria et de déménager les opérations de Tofino à Comox en raison du faible taux de rétention à Prince Rupert et à Vancouver, et de la nécessité de remplacer le bâtiment à Tofino³⁴.

E. Solution de repli

Unifor a affirmé que le centre de Comox agit actuellement à titre de solution de repli pour l'organisme de préparation, d'intervention en cas d'urgence et de rétablissement de la Colombie-Britannique lorsqu'il diffuse des alertes au tsunami pour celui-ci³⁵ M. Fred Moxey a ajouté qu'il est nécessaire de maintenir le centre de Comox comme solution de repli pour les centres de Victoria et de Prince Rupert³⁶. Il le considère comme un « bateau de sauvetage » plus susceptible de survivre à une catastrophe depuis qu'il a fait l'objet d'améliorations parasismiques. Unifor a aussi indiqué que si le centre de Victoria ou celui de Prince Rupert est affecté par une catastrophe naturelle ou tombe en panne, la charge de travail et le trafic maritime seraient « trop complexes » pour être assumés par le seul centre des SCTM restant dans la région de l'Ouest³⁷.

En ce qui concerne les risques de tsunami, la GCC a informé le Comité que le centre de Victoria n'est pas situé dans une zone à risque et que le centre de Prince Rupert « est protégé en raison du nombre et de l'emplacement des îles à l'entrée du port³⁸ ». À Prince Rupert, le risque de tsunami a été jugé « acceptable » par la GCC qui prévoit que le trafic ne se trouvera pas à cet endroit en cas de tsunami³⁹.

Conclusion

Le Comité prend acte des points de vue souvent diamétralement opposés des témoins. M. Fred Moxey a résumé les perspectives de ceux qui s'opposent à la fermeture du centre de Comox en affirmant que tout dépend du risque que le gouvernement est prêt à prendre⁴⁰. Pour sa part, la GCC a fait état des regroupements antérieurs réussis des SCTM au Canada et a jugé sa décision raisonnable, puisqu'elle ne compromet pas la sécurité⁴¹.

35 *Ibid*.

³³ Scott Hodge, vice-président, Section locale 2182 – Région de l'Ouest, Unifor, <u>Témoignages</u>, 10 mars 2016.

^{34 &}lt;u>Ibid</u>.

Fred Moxey, à titre personnel, <u>Témoignages</u>, 12 avril 2016.

³⁷ Scott Hodge, vice-président, Section locale 2182 – Région de l'Ouest, Unifor, *Témoignages*, 10 mars 2016.

Jody Thomas, commissaire, Garde côtière canadienne, *Témoignages*, 12 avril 2016.

³⁹ Roger Girouard, commissaire adjoint, Garde côtière canadienne, *Témoignages*, 10 mars 2016.

⁴⁰ Fred Moxey, à titre personnel, *Témoignages*, 12 avril 2016.

Jody Thomas, commissaire, Garde côtière canadienne, *Témoignages*, 12 avril 2016.

Recommandations

Recommandation 1

Le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes recommande à la Garde côtière canadienne de surveiller le rendement du système des SCTM en Colombie-Britannique pendant 24 mois. Cela permettra de résoudre les problèmes liés à la technologie, à la sécurité des navigateurs, à la charge de travail et à la formation.

Recommandation 2

Le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes recommande à la Garde côtière canadienne et à Unifor de continuer de travailler ensemble en vue de surveiller et de résoudre les problèmes techniques (p. ex. problèmes de qualité sonore) et de prendre des mesures appropriées pour assurer le mouvement sûr et efficace des navires.

Recommandation 3

Le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes recommande à la Garde côtière canadienne de procéder à la fermeture prévue du centre des SCTM de Comox en faisant preuve de prudence. Le Comité a été suffisamment rassuré quant au fait que la Garde côtière canadienne n'a pas perdu sa capacité d'intervenir en cas d'urgence.

Recommandation 4

Compte tenu des grandes divergences d'opinons exprimées par la Garde côtière canadienne et les autres témoins, le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes recommande que tous les intervenants collaborent à la réalisation d'évaluations post-consolidation qui feront état :

- des conditions de travail au centre des SCTM de Victoria consolidé à Sidney;
- des niveaux de dotation à tous les quarts de travail, des heures supplémentaires et de l'attrition ou du roulement du personnel;
- de l'efficacité du processus de recrutement des agents des SCTM;
- de la nature, de la portée et des causes des pannes du système de communication, tout en relevant les problèmes ponctuels et récurrents,

et qu'une évaluation des risques du projet de regroupement dans la région de l'Ouest soit réalisée tous les ans.

Recommandation 5

Le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes recommande que les rapports produits à la suite des évaluations post-consolidation (Recommandation 4) soient présentés au ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et au Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes tous les trimestres pendant les 24 prochains mois.

Recommandation 6

Le Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes recommande que Pêches et Océans Canada établisse un mécanisme de rétroaction continue sur le rendement global du système des SCTM partout au Canada à l'intention des intervenants et qu'il soit inclus dans le rapport ministériel sur le rendement annuel.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
Ministère des Pêches et des Océans Roger Girouard, commissaire adjoint Garde côtière canadienne	2016/03/10	6
Dale Gross, agent responsable Opérations des SCTM - Garde côtière canadienne		
Gregory Lick, directeur général opérations Garde côtière canadienne		
Sam Ryan, directeur général Services techniques intégrés		
Unifor Scott Hodge, vice-président Région de l'Ouest - Section locale 2182		
Ministère des Pêches et des Océans Brian Bain, surintendant SCTM Région de l'Ouest	2016/04/12	7
Mario Pelletier, sous-commissaire Opérations		
Jody Thomas, commissaire Garde côtière canadienne		
Unifor Allan Hughes, président Section locale 2182		
À titre personnel		

Fred Moxey, commandant de la Garde côtière canadienne à la retraite

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organismes et individus

Unifor

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (séances nos 6, 7, 8, 10, 11) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Scott Simms

OPINION DISSIDENTE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

Le Nouveau Parti démocratique tient à remercier ceux qui ont témoigné devant le Comité dans le cadre de l'étude.

Le gouvernement fédéral met en œuvre son plan visant à regrouper trois centres des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) de la Garde côtière canadienne en un seul super centre à Victoria; il s'agit des premier, deuxième et quatrième centres en importance au pays. C'est le seul endroit au Canada où trois centres des SCTM sont fusionnés en un seul. Les autres fusions regroupent deux centres, non pas trois. La plus récente fusion va trop loin. Victoria assumera plus de 40 % de la charge de travail des SCTM de tout le pays et s'occupera de 83 % du trafic maritime de la région de l'Ouest. (Voir la carte)

La lettre de mandat du ministre lui demande d'améliorer la sécurité maritime. Or des témoins ont affirmé que la fermeture porterait atteinte à la sécurité des Canadiens sur la côte Ouest. À l'heure actuelle, environ 1 000 des 6 000 interventions de recherche et sauvetage faites annuellement au Canada sont effectuées par Comox. La fermeture de ce centre important augmente les risques pour la sécurité des navigateurs.

Comox est le seul centre des SCTM en Colombie-Britannique qui n'est pas situé dans une zone à risque de tsunami. Aucune évaluation des risques n'a été faite pour garantir que les deux autres centres situés à Prince Rupert et à Victoria demeureraient opérationnels en cas de tsunami entraînant dommages et destruction. La station de Comox loge dans le plus récent bâtiment des SCTM, construit conformément aux normes de résistance en cas de catastrophe. Elle sert de renforts d'urgence au système de protection civile, d'intervention et de rétablissement de la Colombie-Britannique, diffusant des alertes au tsunami pour l'organisme provincial. Les navigateurs estiment que la station de Comox est le canot de sauvetage de l'île de Vancouver en cas d'urgence.

Il y a actuellement cinq postes opérationnels au centre des SCTM à Victoria. Une fois la fusion terminée, il y en aura 10 dans la salle où il n'y en avait que 5. Le niveau de bruit sera donc très élevé. Lors de leurs témoignages, des opérateurs se disaient inquiets à l'idée de travailler à Victoria en raison du niveau de bruit accru. Plus l'opérateur est exposé au bruit, plus il est difficile pour lui d'entendre un appel de détresse. Des témoins ont indiqué que la pénurie de personnel se soldera par un nombre excessif d'heures supplémentaires entraînera à son tour des problèmes de santé et de la fatigue. La sécurité des travailleurs et de toute la côte Ouest de la Colombie-Britannique sera ainsi compromise.

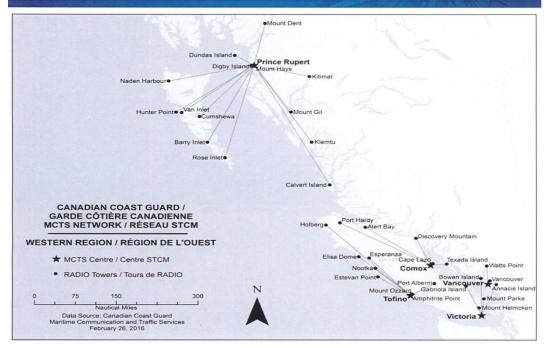
La fermeture du centre des SCTM de Comox provoquera la perte de connaissances locales pour la Garde côtière canadienne qui, selon les témoins, sont essentielles pour

la sécurité des navigateurs sur la côte Ouest. C'est le plus important centre de recherche et de sauvetage au Canada et il est impératif que le personnel ne perde pas un temps précieux à discuter avec les navigateurs en détresse pour connaître leur position exacte. Les gens de la place utilisent souvent le nom local des lieux. Ainsi, dans la zone de services de trafic maritime de Comox, deux endroits portent le nom de Twin Islands, deux autres celui de God's Pocket, et deux autres encore celui de Hole-in-the-Wall. Ces connaissances géographiques locales sont irremplaçables. Par ailleurs, les relations établies au sol sont aussi vitales pour le travail de la Garde côtière. De l'avis d'un témoin, le fait de pouvoir demander à un voisin de regarder par la fenêtre pour confirmer la présence d'un problème n'a pas de prix. La fusion des centres des SCTM signifie la perte de ces relations.

Recommandation : Le Nouveau Parti démocratique est d'avis que le centre des Services de communication et de trafic maritimes de Comox devrait demeurer ouvert pour assurer la sécurité des navigateurs, la protection de l'environnement et les renforts d'urgence sur la côte Ouest.



AVANT LE REGROUPEMENT DE COMOX



APRÈS LE REGROUPEMENT DE COMOX



